

POLITIQUES DÉPARTEMENTALES — AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Mener une politique d'accompagnement des territoires ambitieuse, efficace et adaptée aux réalités locales, et développer les territoires stratégiques seine-et-marnais : le Département se mobilise en faveur du cadre de vie et de l'attractivité de la Seine-et-Marne.

Le Département, premier partenaire des collectivités

Fer de lance de l'engagement de la collectivité en faveur d'un rééquilibrage entre les territoires urbains et ruraux, la politique contractuelle conduite par le Département est au cœur de sa vocation. Objectif : porter en Seine-et-Marne une véritable solidarité territoriale.

Pour y remédier, le Département de Seine-et-Marne consacre 44,3 millions d'euros en 2022 au développement local. Cette enveloppe traduit la volonté de l'exécutif d'être le premier partenaire des communes et intercommunalités en faveur de l'aménagement et du développement du territoire via sa politique contractuelle.

Avec ce budget, le Conseil départemental se positionne ainsi comme un partenaire incontournable des territoires et conforte son rôle de "Département-aménageur" aux côtés des collectivités.

CHIFFRES CLÉS

44,3
M€

C'est le budget consacré en 2022 pour le développement local

1,2 M€
mobilisé par le Département

depuis la création du Fonds d'aménagement en juin 2019.

1,08 M€
pour ce dispositif

et deux projets en ont bénéficié.

Des dispositifs pour soutenir les projets d'aménagement des collectivités

Parmi ces dispositifs contractuels, on retrouve notamment :

- **le Fonds d'équipement rural (FER)** destiné aux communes et syndicats de moins de 2 000 habitants, qui permet de subventionner leurs opérations d'investissement jusqu'à 50 % et pour un montant maximum de 100 000 €.
- **le Contrat intercommunal de développement (CID)** destiné initialement aux communes, syndicats de communes et intercommunalités de plus de 2 000 habitants, et modifié en 2019, du fait de la création du Fonds d'aménagement communal (FAC) pour prendre notamment en compte les projets d'implantation de structures médicales et paramédicales sur le territoire.
- **Les Contrats ruraux (CoR)** proposés en commun avec la Région qui concernent les communes de moins de 2 000 habitants et les syndicats de moins de 3 000 habitants.

Fidèle à son rôle de chef de file des solidarités humaines et territoriales, et soucieux d'instaurer des liens de confiance et de proximité avec ceux qui font vivre la Seine-et-Marne, le Département a décidé, trois ans après l'élaboration de sa politique contractuelle, d'améliorer certains dispositifs et d'en créer de nouveaux pour répondre de manière plus élargie et plus ambitieuse aux besoins des communes.

Ces nouveaux dispositifs sont au nombre de deux :

- **le Fonds d'aménagement communal (FAC)** à destination des 132 communes seine-et-marnaises de plus de 2000 habitants.
- **Un Fonds d'aménagement** pour soutenir les projets innovants et structurants en matière d'aménagement du territoire, portés au niveau supra intercommunale et au-delà, visant à développer les services aux habitants, créer de nouveaux emplois et accroître le rayonnement de la Seine-et-Marne.

116 M€**mobilisés par le Département**

pour le développement du secteur Val d'Europe depuis la signature de la convention de 1987 pour la création de l'exploitation de Disneyland Paris.

56 M€**mobilisés**

pour financer le projet Tzen2.

5 M€**investis**

au profit du territoire du Grand Roissy.

500 000€**investis**

au profit de la Maison de l'Entreprise Innovante au sein de la Cité Descartes.

Accompagner les pôles stratégiques du territoire

En parallèle de sa politique contractuelle, le Département participe à l'accompagnement de certains pôles spécifiques, identifiés comme stratégiques, et concourant, par leurs atouts et leur dynamisme, au rayonnement de l'ensemble de la Seine-et-Marne.

Cet accompagnement vise non seulement à développer ces pôles, mais également à faire bénéficier l'ensemble du département de leurs externalités positives en termes d'emplois, de mobilités ou encore d'attractivité.

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

40 M€ investis pour le déploiement du très haut débit sur toute la Seine-et-Marne (fibre optique)

Des centaines de contrats signés avec les communes et les intercommunalités pour apporter une aide financière au développement d'équipements et de services de proximité



L'ATTRACTIVITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT

Une marque de territoire lancée en 2020

Un réseau d'ambassadeurs pour promouvoir le territoire

1^{er} pôle touristique européen (Disneyland Paris)

Développement du slow tourisme

Aide à l'implantation, à l'innovation et au développement des entreprises avec Seine-et-Marne Attractivité

Un plan santé pour l'attractivité médicale

ROKO
VOKO